



PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 15 mars 2016

Présidence: Pacale Vollenweider

Ouverture: 20h00

Appel: 40 membres présents, 14 membres excusés, 1 membre non excusé

Excusés
René-Philippe Charton
Nathalie Eynard
Christian Fluhr
Florence Fries
Mirka Lessi
Pierre Maeder
Anne-Marie Magnin
Jean-Pierre Magnin
Carmelo Nicolo
Catherine Safi
David Savelli
Lucette Schmutz
Konstantin Turnau
Paul Veyrassat
Non Excusé
Jamal Laksiri

Le quorum est atteint: 73%

Ordre du jour

0. Assermentation de M. Jacques Tschudin (Vert libéral).
1. Procès-verbal de la séance du 26 janvier 2016.
2. Communications de la Présidente.
3. Communications de la Municipalité – Communiqué N° 38.
4. Dépôt du préavis municipal N° 83 – Demande d'un crédit d'étude pour le projet de restauration de l'église de la paroisse catholique de Saint-Joseph à Rolle. Nomination de la commission.
5. Dépôt du préavis municipal N° 84 – Demande d'un crédit de construction pour l'extension et la rénovation du Port Ouest de Rolle - (traité par la commission du PM 62).
6. Dépôt du préavis municipal N° 85 – Adoption d'un nouveau règlement communal des ports - (traité par la commission du PM 63).
7. Préavis N° 78 – Révision des statuts du Conseil régional du district de Nyon. Rapport de la commission – prise de décision.
8. Préavis N° 80 – Aménagement des pistes du massif de la Dôle. Rapport de la commission – prise de décision.
9. Associations intercommunales.
10. Divers et propositions individuelles.



La séance est ouverte par la Présidente qui procède à l'assermentation d'un nouveau conseiller, M. Jacques Tschudin en remplacement de M. Dominique Vanthier (Vert lib'). Elle soumet ensuite l'ordre du jour au vote et celui-ci est accepté à la majorité.

1. Procès-verbal de la séance du 26 janvier 2016.

Le procès-verbal est accepté, après une correction, à l'unanimité.

2. Communications de la Présidente.

La Présidente lit la lettre de démission de sa fonction de conseiller communal de M. Dominique Vanthier. Elle demande ensuite aux conseillers de réserver la date du 14 juin 2016 à 19h00 au Casino, date de la séance d'assermentation des nouveaux conseillers et de la Municipalité en présence de la préfète Mme Turin. Elle termine en remerciant les conseillers qui ont donné de leur temps le 28 février à l'occasion des élections communales.

3. Communications de la Municipalité.

Mme Tecon donne quelques nouvelles du service de l'énergie qui met la touche finale à un dossier important en vue de la demande de labellisation en tant que cité de l'énergie. Ce dossier devrait être validé la semaine suivante, faire l'objet d'un audit le 14 avril, le dépôt formel du dossier devant s'effectuer le 11 mai pour une réponse le 7 juin.

M. Echenard transmet deux informations; la gare de Rolle va subir de profondes transformations en 2017 et à ce sujet les CFF et la commune organisent une séance de présentation le 13 avril au Casino. Cette information figurera dans le fascicule « Perle du Léman ». A noter que la gare de Rolle ne concerne pas que les rollois mais tout le bassin versant, et toutes les personnes intéressées seront les bienvenues à cette séance. La deuxième information concerne la ligne de bus GBR Le Vernet. Il y a actuellement 8 courses, financées en partie par le Conseil régional et les communes de l'Ouest rollois. Cette ligne permet le transport le matin depuis Luins et Tartegnin, et permet aux utilisateurs de l'A1 Center de rentrer lorsque la ligne 835 ne circule pas; elle est également utilisée lors du transport des scolaires pour le retour à Dully, Bursinel et autres, après la pause de midi et le soir. Cette ligne de bus est expérimentale et va perdurer car avec le collège de Gilly en cours de construction, il faut anticiper en réglant la question du transport des enfants. Sur 12 courses il n'y aura que 2 courses spéciales à mettre en place, les autres étant disponibles par les transports publics réguliers existants. Par contre, la course 37 du Green Bus entre Luins et Rolle Gare est un doublon à 2 minutes près avec la course de renfort 30 entre Gland et Rolle et sera supprimée. Donc à 18h20 un Green Bus circulera au départ de Rolle à l'intérieur de Rolle uniquement, dès le 29 mars.

4. Dépôt du préavis municipal N° 83 – Demande d'un crédit d'étude pour le projet de restauration de l'église de la paroisse catholique de Saint-Joseph à Rolle. Nomination de la commission.

La commission se compose de la façon suivante: Président, M. Fluhr; rapporteur, M. Lecoultré; Membres, Mmes Choulat Pugnale, Eynard, Schlup Mantzouranis et MM. Haldimann, Petit. La commission est adoptée à la majorité.

5. Dépôt du préavis municipal N° 84 – Demande d'un crédit de construction pour l'extension et la rénovation du Port Ouest de Rolle.

Le préavis sera traité par la commission du PM 62.

Président, M. Monod; rapporteur, M. Bréchon; Membres, MM. Dos Santos, Guisolan, Magnin, Tschudin, Turnau.

La commission est adoptée à la majorité.



6. Dépôt du préavis municipal N° 85 – Adoption d'un nouveau règlement communal des ports.

Le préavis sera traité par la commission du PM 63.

Président, M. Bréchon; rapporteur, M. Monod; Membres, MM. Dos Santos, Guisolan, Magnin, Tschudin, Turnau.

La commission est adoptée à la majorité.

7. Préavis N° 78 – Révision des statuts du Conseil régional du district de Nyon. Rapport de la commission – prise de décision.

M. Haldimann, rapporteur de la commission, lit les conclusions du rapport.

La présidente passe directement au vote, la discussion sur les statuts n'étant pas utile puisqu'ils ne peuvent être amendés. Les conclusions du préavis sont alors acceptés à la majorité.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 78 de la Municipalité du 30 octobre 2015,
- Entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

D'approuver la révision des statuts du Conseil régional du district de Nyon.

Le **Préavis N° 78** est accepté à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 15 mars 2016

8. Préavis N° 80 – Aménagement des pistes du massif de la Dôle. Rapport de la commission – prise de décision.

Mme Gentile, rapporteur de la commission ad hoc, lit les conclusions du rapport puis la Présidente ouvre la discussion sur le fond.

M. Paley exprime son désaccord avec ce préavis. Le système proposé divise la somme par le nombre d'habitants et il estime que cela est un mauvais exemple pour le DISREN qui n'est même pas encore en vigueur; il faudrait un cercle porteur alors qu'il est proposé qu'il n'y ait que des leaders qui portent toutes les pertes en étant mouillés jusqu'au cou, même si le montant est faible. Il regrette que les communes concernées ne prennent pas plus de responsabilités. Dans la région on pourrait être plus proactifs et penser à la saison de l'après-ski ou à d'autres activités au lieu de foncer et de remettre l'exploitation à des français qui ne respectent pas les normes suisses en termes d'écologie. Il faudrait plus de pragmatisme pour économiser l'argent des contribuables.

Mme Weber est d'accord avec M. Paley; il faut prendre en compte les changements climatiques et ne plus aménager des pistes de ski en moyenne montagne afin d'éviter l'enneigement artificiel.

M. Goël comprend les remarques et il est vrai que quand on voit la saison et son enneigement tardif on peut se poser des questions. N'y aura-t-il plus de neige dans le Jura? on verra dans 40 à 50 ans et les successeurs en parleront. Il estime logique que l'ensemble des communes soit solidaire pour ce type d'installation et de développement dans le Jura et envers les communes qui sont beaucoup moins touchées par le développement dont bénéficient celles de l'arc lémanique. Nous profitons ici de croissance et de développement et si on laisse de côté toute la partie du Jura, elle risque de se



désertifier. Il est question ici de sports d'hiver, le ski de fond marche très bien dans la région et il y a les chalets d'alpage et un certain nombre d'activités d'été qui doivent également être soutenues. Il a été décidé que les Français seraient partie prenante car aux Rousses la société Sogestar, subventionnée par l'Etat français, représente un million de nuitées dans 4 villages et c'est une très forte activité. Ces stations du Jura sont celles qui sont les plus proches de Paris et leur développement touristique, entre autre avec le développement du ski nordique, est assez réjouissant. Si on veut faire perdurer ces installations il faut travailler en groupe. Par exemple en skiant à la Dôle il faut acheter les billets sur France pour skier en France ou en Suisse. Ce système avantage les français et avec cet accord ils prendraient en charge le fonctionnement et l'entretien des pistes et verseraient à la société suisse du Conseil régional une location annuelle qui garantirait le financement, que la saison soit bonne ou mauvaise. Le Conseil régional estime qu'il s'agit-là d'une bonne formule et espère un certain développement du tourisme, aussi en été. Par ailleurs, même si l'objet est de compétence municipale, M. Goël s'est lui-même engagé à présenter des préavis pour l'ensemble des dépenses du Conseil régional, raison pour laquelle il en est discuté ce soir.

M. Théodore acceptera sans enthousiasme cette contribution car il est regrettable de ne trouver aucune référence au contexte climatique délicat des stations de moyenne montagne, ni dans le préavis municipal ni dans le rapport de la commission. Au moment de laisser quelques dizaines de milliers de francs, il aurait été souhaitable de savoir si le demandeur s'inscrit dans une réflexion à court et moyen terme quant au développement de son offre touristique. Il croit savoir qu'il existe des études en cours impactant l'ensemble de l'arc jurassien; il souhaite que les résultats de ces études soient communiqués et que le Conseil ait son mot à dire par le biais du Conseil régional.

M. Hay, qui a hésité à propos de ce préavis au vu de l'accumulation des montants, se demande si c'est l'un de plus ou le dernier versement pour la Dôle. Il n'a pas compris comment la nouvelle structure contractuelle nous épargnerait de verser quelques dizaines de milliers de francs par année dans le futur comme ce fut le cas dans un passé récent. Son vote sera donc négatif.

M. Goël précise qu'il s'agit d'un investissement et non pas d'une couverture de déficit; c'est un investissement destiné à l'amélioration des pistes qui permettra d'enlever quelques cailloux et d'arranger quelques passages de chemins et de bosses pour mieux skier. Il faut savoir que de nombreux rollois ont commencé à skier au massif de la Dôle et il pense que soutenir cet investissement, qui n'est pas énorme, est valable pour les collectivités.

M. Deruaz est quelque peu inquiet au sujet du conditionnel utilisé par le syndic dans une intervention précédente par rapport à la convention mise en place avec les futurs éventuels partenaires français. Cette convention n'est pas encore signée et on risque d'investir puis de courir le risque que personne ne reprenne la gestion des installations puisque l'organisme qui s'en occupe aujourd'hui a clairement fait savoir qu'il ne poursuivrait pas. Après, les français paieront une location qui garantira l'investissement mais la paieront tant qu'ils pourront vendre des abonnements et avoir des skieurs sur les pistes. Si durant quelques années ils perdent de l'argent, ce ne sont pas les pouvoirs publics français qui vont subventionner les installations suisses. Il n'est pas convaincu que les français s'en sortiront mieux, même si sur la notion d'échelle ils ont le reste du massif. Il est perplexe par rapport à cet investissement depuis le premier investissement que la commune de Rolle a consenti et il s'était alors opposé à ce que la commune de Rolle devienne membre de l'association. Sur proposition de la commission des finances de l'époque, la commune avait fait un don et comme le Conseil régional a hérité des parts sociales des autres communes on se retrouve solidaire comme si l'on avait acheté des parts sociales. Le syndic a bien parlé du tourisme d'été mais le télésiège n'a pas le droit de fonctionner l'été, ce qui est bien dommage. Au vu de tout cela, il s'opposera au crédit parce que l'on saucissonne et que l'on n'a pas toutes les informations et par ailleurs, si le Conseil le suit, Rolle ne serait pas la première commune à refuser ce crédit.

M. Buvelot est de l'avis du syndic, étant de la même génération, et le massif de la Dôle représente la seule possibilité de skier à une distance très proche de la commune; en voiture on est skis aux pieds sur les pistes en 40 minutes. On ne peut effectivement pas contrôler les changements climatiques mais pour la commune de Rolle la somme de Fr. 35'000.- pour participer à un exercice de solidarité régionale lui paraît judicieux, et c'est un bel investissement pour les enfants rollois.



M. Goël indique que par rapport à Sogestar et à la société suisse qui exploitait le massif et qui était en difficultés d'année en année parce qu'en n'ayant qu'une petite partie du massif elle avait de la peine financièrement à tourner, Sogestar a pratiquement une année de réserve dans ses caisses, ce qui n'était pas le cas de Télé Dôle qui courait pour tenter de combler les déficits. Il est assez certain que l'effet de groupe va jouer pour dynamiser les pistes; un million de nuitées c'est loin d'être anodin et la zone est susceptible de se développer encore davantage. Il est plutôt optimiste et espère qu'il n'y aura plus jamais lieu de revenir devant le Conseil.

M. Bréchon a remarqué que parmi les chiffres indiqués, il était mentionné la possibilité de skier à partir de 30 à 40 cm de neige alors qu'aujourd'hui, sans préparation des pistes et sans enlèvement des cailloux, il faut 60 à 80 cm de neige pour pouvoir skier. Si on veut parler de cohérence, après avoir investi pour un télésiège il y a peu d'années, il faut continuer le travail et aménager les pistes. Ce raisonnement le convainc de voter positivement, même s'il comprend bien les arguments qui vont en sens contraire. Il serait déçu que Rolle fût la deuxième commune du district à refuser le préavis.

Mme Bermejo Dubois estime qu'il faut se tourner vers le futur et les enfants de Rolle ne skient plus à la Dôle, les camps de ski étant systématiquement organisés en Valais. Il faut être réalistes et admettre que les rollois n'utilisent pas vraiment les pistes de la Dôle. Par ailleurs, elle estime catastrophique d'un point de vue écologique que l'on continue à encourager le développement de stations de ski de moyenne montagne, dans des lieux où l'on sait qu'il n'y aura plus de neige dans quelques années. Prenons des décisions pour le futur et pas par nostalgie.

M. Guisolan, dont les enfants ont appris à skier à la Dôle, se demande s'il est plus écologique d'aller skier en Valais et d'alimenter les bouchons routiers ou d'aller skier en un endroit proche de chez soi.

M. Bréchon stipule qu'il est bien entendu possible d'apprendre à skier à la Dôle, que des cours y sont donnés durant les vacances et que des moniteurs à veste rouge à barre blanche y sont bien présents.

La présidente clôt la discussion pour passer au vote, et le vote montre que le préavis N° 80 est accepté à la majorité – 27 oui, 9 non, 4 abstentions.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 80 de la Municipalité du 6 novembre 2015,
- Entendu le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

- 1.- D'accepter la contribution financière de Fr. 34'640.- de la commune de Rolle à l'aménagement des pistes du massif de la Dôle.
- 2.- D'autoriser la Municipalité à financer cette opération par un prélèvement au compte de fonctionnement N° 1400.3523.2 intitulé "Participation de Rolle à l'aménagement des pistes du massif de la Dôle".

Le Préavis N° 80 est accepté à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 15 mars 2016



9. Associations intercommunales.

M. Goël donne une information relative à l'école de Gilly. Le projet a été retardé d'environ 3 ans par des oppositions mais a démarré à présent; le chantier est en train d'être monté et le terrain préparé. Il est prévu d'ouvrir les classes UAPE et les salles de gymnastique pour la rentrée scolaire 2017.

10. Propositions individuelles et divers.

Mme Weber remercie la commune de sa générosité envers le festival du film vert qui a vu plus de 500 personnes y participer.

Elle a par ailleurs été très étonnée, lors du précédent Conseil, par une question relative au passage vers la fontaine qui ne bénéficie pas d'un marquage au sol et s'est étonnée que la question de la sécurité passe après celle de l'esthétique, selon le parti pris des urbanistes. D'ailleurs, peu de temps après le dernier Conseil, un accident a eu lieu à cet endroit. Elle trouve primordial de privilégier la sécurité avant l'esthétique.

M. Echenard précise qu'il manque une borne devant l'entrée de la pharmacie pour que les automobilistes prennent bien le contour et ne coupent pas trop directement devant la surélévation pour les piétons. Ce point est actuellement à l'étude avec la sécurité publique pour la pose d'une borne qui se doit d'être esthétique pour respecter l'aspect de la Grand Rue. Elle sera certainement bientôt installée et les véhicules devront alors rouler au pas.

M. Hay se souvient que parmi les arguments qui étaient favorables à la pose de dalles en granit il était bien expliqué que lors de travaux des ventouses pourraient être utilisées pour soulever et déplacer les dalles qui pourraient ensuite être reposées aisément. Il semble que déjà quelques plaques aient été grattées par des passants intéressés à voir ce qui se passait sous le granit, et celles-ci sont à présent cassées. Donc l'argument qui avait milité pour ce choix du granit se retourne contre lui.

M. Echenard confirme qu'effectivement une dalle en granit sera perdue si on doit rouvrir car celle qui est abîmée devra être cassée pour soulever les autres sachant qu'elles sont collées avec un joint béton. Une dalle de granit sera perdue mais un stock est à disposition dans les locaux de la voirie.

Mme Weber a appris que les deux guinguettes installées par des privés l'été dernier au bord du lac n'auront plus le droit d'exister, et elle trouve fort dommage que l'originalité et la vie qu'elles apportaient au quai soient remplacées par une guinguette communale. Elle pense que les unes pourraient aller avec les autres et que la commune pourrait passer un accord avec les tenanciers pour les faire perdurer. Cette diversité était appréciée autant par les rollois que par les touristes.

Mme Tecon estime que les guinguettes et terrasses sur le territoire de la commune sont un gros sujet. La commune a peaufiné un plan directeur du stationnement, à découvrir dès qu'il aura été validé, et à la fin de ce plan directeur il a été évoqué la possibilité de créer des terrasses pour certains établissements sur les places de parc. Il a également été dit que s'il y avait des terrasses dans la Grand Rue on pourrait aussi imaginer de prévoir à l'avance des espaces où des installations de terrasses publiques pourraient être acceptées. Après réflexion, divers espaces publics ont été prévus et validés par la Municipalité et deux soucis ont dû être traités. Le premier était que la Municipalité ne voulait pas des quais et des bords de lac avec des offres de toutes sortes incitant les enfants à réclamer tout le temps quelque chose à leurs parents. Le deuxième était que la Municipalité voulait un concept de terrasses qui tienne la route avec des offres qui soient un peu partagées et différenciées, tout en se préoccupant de l'aspect légal. Il faut rappeler que pour ces jardins privés il y a eu des autorisations données ces deux dernières années dans le cadre de la Grand Rue afin d'aider les commerçants et les établissements publics, ce qui a fait qu'un peu tout et n'importe quoi, même sympathique, a été accepté en disant que pendant les travaux de la Grand Rue des autorisations étaient données mais qu'après ce serait différent. Divers bénéficiaires de ces autorisations sont revenus cette année comme si l'autorisation était un fait acquis, et ils ont eu de la peine à comprendre qu'il n'était plus question de laisser de côté certains points légaux.



Pour les jardins privés exploités, il faut distinguer ceux qui comportent par exemple jusqu'à 9 chaises et qui ne bénéficient pas de construction (cabane de jardin, plancher en bois), et ceux qui accueillent jusqu'à 20 à 30 personnes avec des planchers et toute l'infrastructure qui va avec pour le service. Il est important de noter que l'on est complètement en porte-à-faux avec des autorisations légales s'agissant d'affectation du territoire, d'urbanisme, de zone affectée ainsi qu'avec la police du commerce qui a ses règles. Le message à ces exploitants a été de dire vous avez 9 chaises dans un jardin et vous ne servez pas d'alcool ne pose pas de problème, même si on espère que tous les jardins ne vont pas accueillir 9 chaises et servir des glaces. Par contre pour 10 places assises et plus, à moins d'avoir à disposition une cuisine d'été et des WC attenants et indépendants, l'autorisation ne sera pas délivrée.

La présidente lève la séance à 20h53 et donne rendez-vous aux conseillers le 19 avril 2016.

Au nom du Conseil communal

Pascale VOLLENWEIDER
Présidente



Violaine CHERPILLOD
Secrétaire